

Stratégie en matière de numérisation pour les écoles du degré secondaire II 2023-2027

Mesures

En vigueur depuis : 01.10.2023
Validation : CH, 19.09.2023
Classification : public
Rédaction : OMP avec soutien externe
Distribution : OMP, écoles du degré secondaire II, SG INC, OSC

Vue d'ensemble des objectifs

N°	Description de l'objectif
1	À l'issue de leur formation au degré secondaire II, les élèves disposent des compétences numériques attendues sur le marché du travail, au sein de la société et dans les écoles et hautes écoles subséquentes.
2	L'OMP et les écoles instaurent et encouragent de manière ciblée une culture de l'échange et du travail interdisciplinaire s'agissant des outils numériques.
3	Dans les écoles et l'administration règne une culture qui accepte les innovations et les encourage de manière ciblée.
4	La sûreté de l'information et la protection des données sont garanties sur les plans de la technologie et des processus, et font l'objet de contrôles réguliers. Les directions d'école, les membres du corps enseignant et les élèves disposent des compétences nécessaires pour utiliser de manière sûre les médias et données numériques. L'OMP réglemente la transmission des compétences requises et, partant, accroît la sensibilisation.
5	Les activités de routine et les opérations de masse effectuées par les écoles sont numérisées et, dans la mesure du possible, automatisées.
6	Les processus liés à la gestion de l'innovation et des connaissances sont transparents et permettent d'exploiter les synergies. Les résultats sont accessibles et limitent les redondances.
7	Les structures pour le pilotage et la conduite de la numérisation sont efficaces et favorisent une collaboration interdisciplinaire et agile.
8	Les compétences dans les méthodes de travail classiques, et en particulier agiles, sont développées à tous les échelons et mises en pratique.
9	La numéricité est une réalité sur les plans didactique et méthodologique dans les écoles comme dans l'administration.
10	Nos plateformes et technologies sont interoperables grâce à des architectures et interfaces standardisées.
11	Dans la mesure du possible, toutes les applications développées et plateformes mises à disposition, de manière centralisée ou décentralisée, sont acquises et utilisées conjointement.
12	Les services TIC nécessaires à l'exploitation des écoles sont transparents, mesurables et gérés de manière professionnelle.

Vue d'ensemble des champs d'action



Numéricité et enseignement



Innovation



Sûreté de l'information et protection des données



Culture et structure



Économicité et durabilité

Vue d'ensemble des mesures spécifiques à la stratégie

N°	Mesure	Début [Date]	Effet [h/m/f]	Priorité [h/m/f]	Champ d'action
M 1/1	Organisation d'examens numériques	2024 / 9	f / 3	f / 3	Numéricité et enseignement
M 1/2	Acquisition et utilisation des compétences numériques	2023 / 9	h / 9	h / 9	Numéricité et enseignement
M 1/3	Identification et contrôle des compétences numériques requises	2025 / 6	h / 9	m / 6	Numéricité et enseignement
M 2/1	Lancement du projet de développement d'une culture de la collaboration	2025 / 9	h / 9	h / 9	Culture et structure
M 2/2	Étude de possibilités de financement complémentaires	2025 / 6	m / 6	m / 4	Économicité et durabilité
M 2/3	Mise en place de laboratoires d'innovation	2025 / 6	h / 9	m / 6	Innovation
M 3/1	Évaluation de nouvelles technologies pour l'enseignement	2025 / 6	h / 9	m / 6	Innovation
M 3/2	Partage des résultats	2025 / 6	h / 9	m / 6	Culture et structure
M 4/1	Mise en place et contrôle de processus et de technologies en matière de sécurité	2023 / 9	h / 9	h / 9	Sûreté de l'information et protection des données
M 4/2	Acquisition de compétences en matière de protection des données et de sécurité	2025 / 6	h / 9	m / 6	Sûreté de l'information et protection des données
M 4/3	Création de rôles de responsables	2023 / 6	h / 9	m / 6	Sûreté de l'information et protection des données
M 5/1	Définition des activités de routine et des opérations de masse à numériser et à automatiser	2025 / 6	h / 9	m / 6	Économicité et durabilité
M 5/2	Identification et lancement de projets concrets de numérisation et d'automatisation	2025 / 6	h / 9	m / 6	Économicité et durabilité
M 6/1	Mise en place d'une gestion de l'innovation et des connaissances	2024 / 9	m / 6	m / 6	Culture et structure
M 7/1	Analyse de l'organisation TIC au degré secondaire II	2023 / 9	m / 6	m / 6	Culture et structure
M 7/2	Création de structures efficaces pour le pilotage et la conduite de la numérisation au degré secondaire II	2025 / 6	h / 9	m / 6	Culture et structure
M 8/1	Évaluation des méthodes de travail classiques et agiles / projet relatif aux méthodes de travail numériques	2025 / 6	m / 6	m / 4	Culture et structure
M 8/2	Nouveaux rôles liés à l'apprentissage par la pratique	2025 / 6	h / 9	m / 6	Culture et structure
M 9/1	Création de conditions-cadres pour la numéricité	2023 / 9	h / 9	h / 9	Numéricité et enseignement
M 10/1	Interopérabilité des architectures et des interfaces	2025 / 6	m / 6	m / 4	Économicité et durabilité
M 11/1	Portfolio des plateformes et des applications	2025 / 6	m / 6	m / 4	Économicité et durabilité
M 11/2	Gestion des licences	2026 / 6	h / 9	m / 6	Économicité et durabilité
M 12/1	Services TIC mesurables et pilotables	2024 / 6	h / 9	m / 6	Économicité et durabilité
M 12/2	Action « Économicité et durabilité »	2024 / 9	m / 6	m / 6	Économicité et durabilité

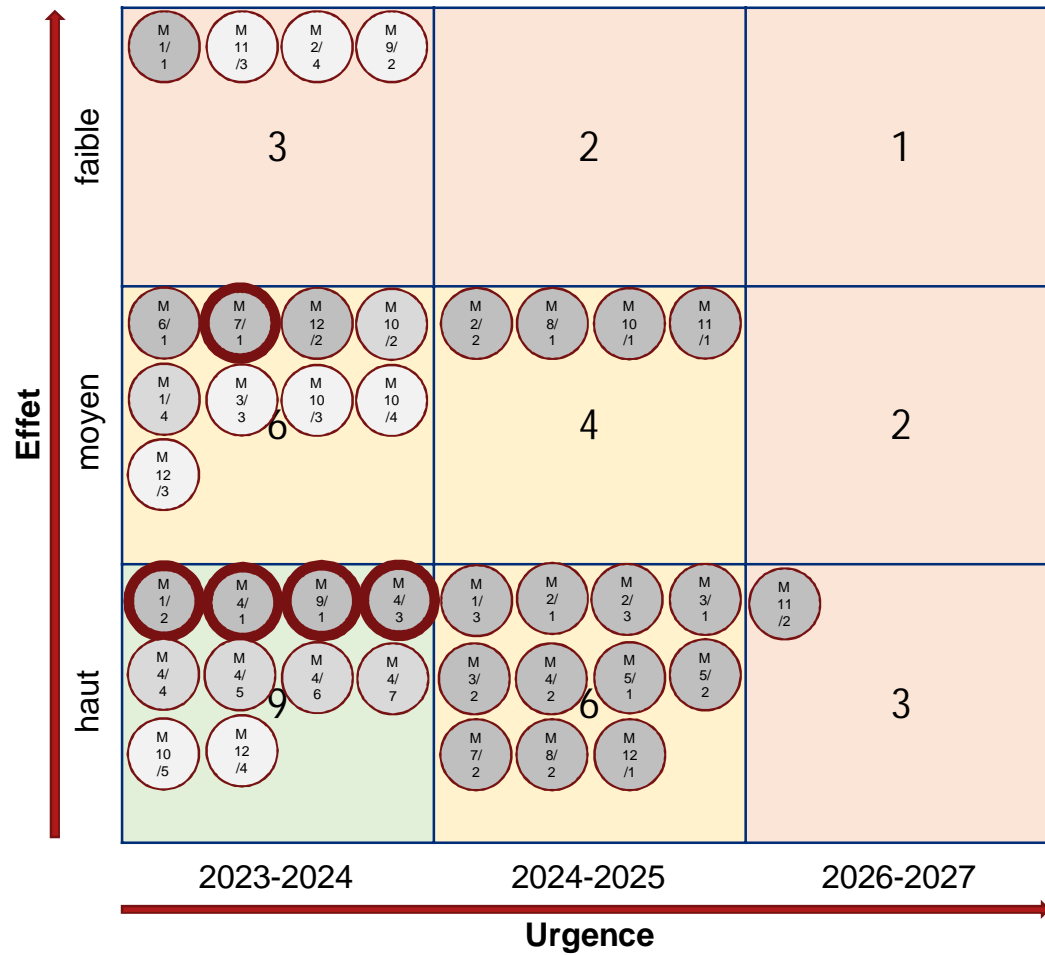
Vue d'ensemble des mesures tirées de la Stratégie TIC 2017-2022

N°	Mesure	Début [Date]	Effet [h/m/f]	Priorité [h/m/f]	Champ d'action
M10/2	Logiciel d'administration scolaire uniforme		m / 6	m / 6	Économicité et durabilité
M4/4	Garantie de la sûreté de l'information et de la protection des données (SIPD)		h / 9	h / 9	Sûreté de l'information et protection des données
M1/4	Poursuite de la diffusion des appareils AVEC		m / 6	m / 6	Économicité et durabilité
M4/5	Cryptage systématique des courriels contenant des données sensibles		h / 9	h / 9	Sûreté de l'information et protection des données
M4/6	Authentification à plusieurs facteurs pour accéder aux données dignes de protection		h / 9	m / 9	Sûreté de l'information et protection des données
M4/7	Garantie de l'archivage et du stockage des données		h / 9	h / 9	Sûreté de l'information et protection des données

Vue d'ensemble des mesures de la Stratégie TIC 2017-2022 à poursuivre

N°	Mesure	Début [Date]	Effet [h/m/f]	Priorité [h/m/f]	Champ d'action
M3/3	Optimisation de l'offre de formation et de sa qualité		m / 6	m / 6	Innovation
M10/3	Utilisation économique et sans redondances de l'informatique		m / 6	m / 6	Économicité et durabilité
M10/4	Mobilité et flexibilité		m / 6	m / 6	Numéricité et enseignement
M11/3	Étude de la possibilité d'utiliser des logiciels open source (OSS)		f / 3	f / 3	Économicité et durabilité
M10/5	Acquisition, maintenance et développement conformément aux normes		h / 9	h / 9	Économicité et durabilité
M2/4	Encouragement des plateformes de collaboration		f / 3	f / 3	Numéricité et enseignement
M9/2	Encouragement des plateformes de connaissances et d'apprentissage existantes		f / 3	f / 3	Numéricité et enseignement
M12/3	Raccordement des écoles au réseau BEWAN		m / 6	m / 6	Économicité et durabilité
M12/4	Utilisation des plateformes cantonales pour le personnel et les finances		h / 9	h / 9	Économicité et durabilité

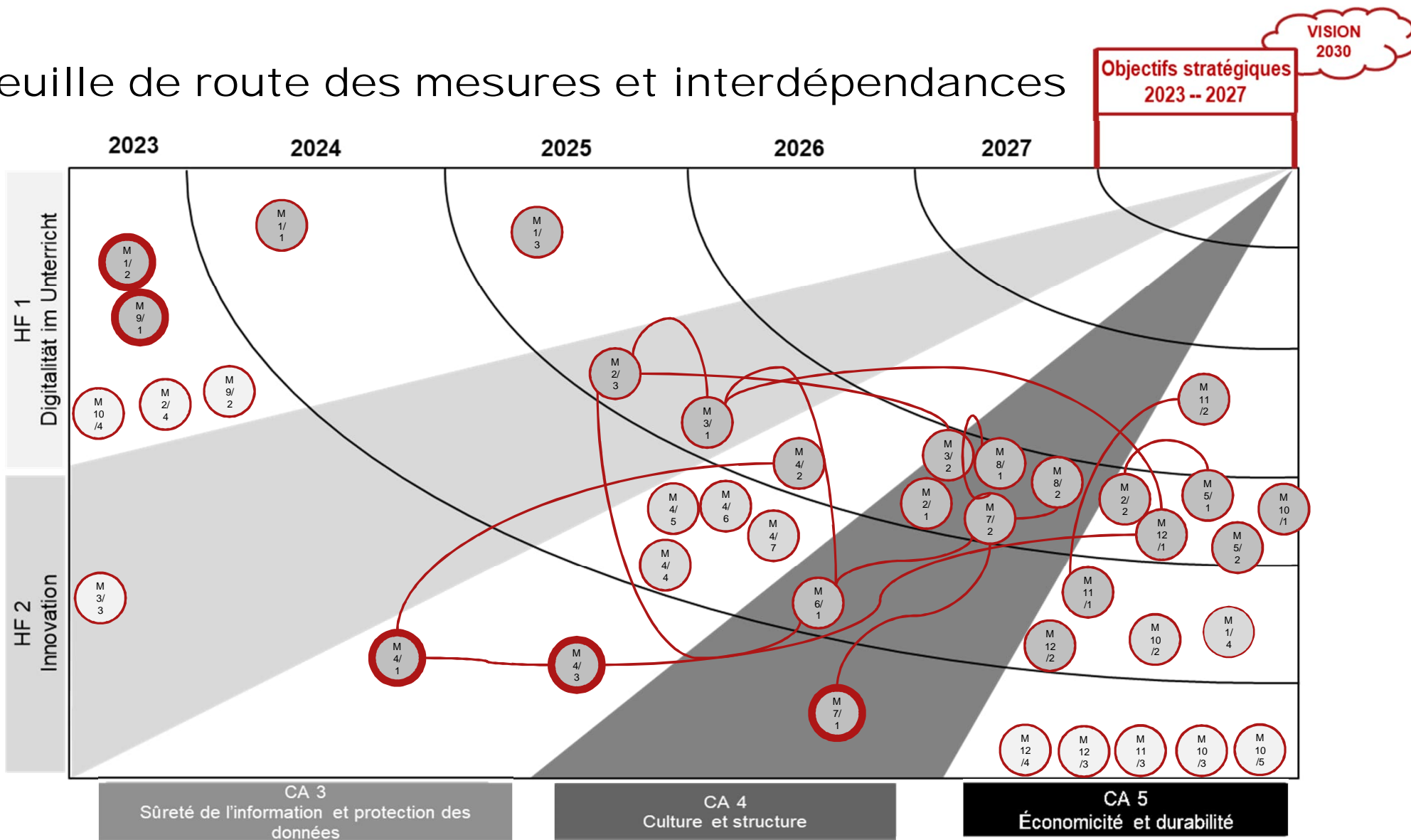
Priorisation des mesures



Priorité [h/m/f]
9
6
4
3
2
1

Origine des mesures
Mesures de la présente stratégie 2023-2027
Mesures de la Stratégie TIC 2017-2022
Mesures de la Stratégie TIC 2017-2022 à poursuivre
Mesures prioritaires

Feuille de route des mesures et interdépendances



Mesures de la Stratégie en matière de numérisation

Les mesures décrites ci-après visent à atteindre les objectifs identifiés et élaborés dans le cadre de la présente stratégie.

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 1/1	Organisation d'examens numériques	2024	Numéricité et enseignement	h	f
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<p>En règle générale, des examens (finaux) numériques sont organisés lorsque l'enseignement dans le domaine thématique ou la discipline correspondante a été également dispensé sous forme numérique.</p> <p>Les écoles et l'OMP créent les conditions culturelles, organisationnelles et techniques nécessaires à cet effet et mènent des échanges étroits avec les commissions d'examens.</p> <p>Les examens sont organisés conformément à la directive de l'OMP « Conditions générales pour la réalisation d'examens sous forme numérique dans les écoles du degré secondaire II ».</p>					
Résultat / livrable(s)					
Lorsque cela est pertinent, les écoles organisent des examens numériques sur des plateformes répondant aux exigences ou prévoient des dispositifs numériques adéquats, conformément à la directive de l'OMP applicable.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
2 à 4					
Actrices et acteurs principaux					
Écoles, OMP, commissions d'examens					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 1/2	Acquisition et utilisation des compétences numériques	2023	Numéricité et enseignement	h	h
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<p>S'agissant de l'utilisation des outils TIC pendant l'enseignement, les écoles assument les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre à disposition une assistance TIC pédagogique et didactique • favoriser et encourager la gestion de l'innovation (test, préparation et mise à disposition des innovations et des nouvelles technologies) • encourager la gestion des connaissances dans le domaine TIC et leur partage au sein de chaque école et entre les écoles <p>Les écoles créent les conditions-cadres en prévoyant des espaces de liberté et en mettant à disposition les ressources nécessaires. Les innovations sont développées à l'initiative des membres du corps enseignant (principe dit « <i>bottom up</i> »).</p> <p>Les parties prenantes ci-après veillent à ce que les connaissances acquises soient partagées au sein de chaque école et entre les écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • plateforme dip • innoscouts • assistance TIC pédagogique 					
Résultat / livrable(s)					
<p>L'assistance TIC pédagogique est établie à large échelle dans les écoles. Les compétences attendues dans le monde du travail et les écoles subséquentes sont activement encouragées dans l'enseignement grâce à l'utilisation des outils correspondants, qui permettent de diversifier les méthodes. Des plateformes accessibles permettent de consulter les connaissances, de les utiliser ou de les développer à des fins individuelles. Les innoscouts et l'assistance TIC pédagogique constituent d'autres possibilités d'accès aux connaissances.</p>					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
5 à 7 jours					
Actrices et acteurs principaux					
Membres du corps enseignant, directions d'école					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 1/3	Identification et contrôle des compétences numériques requises	2025	Numéricité et enseignement	m	h
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<p>Une grille de compétences numériques, incluant les structures, est élaborée conjointement avec la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). Cette grille est soumise aux organismes responsables et à la Commission gymnase – haute école (CGHE), qui la contrôlent et la complètent.</p> <p>L'actualité des définitions est contrôlée périodiquement et adaptée si nécessaire.</p>					
Résultat / livrable(s)					
<p>Une grille de compétences destinée au Conseil de la formation professionnelle (CFP) et à la CGHE est élaborée.</p> <p>Le OMP veille à la mise en œuvre de ces exigences dans les écoles en se basant sur les recommandations des associations responsables et de la CGHE.</p>					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
1 à 2					
Actrices et acteurs principaux					
PHBern, membres du corps enseignant, organismes responsables des formatrices et formateurs en entreprise, CGHE					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 2/1	Lancement du projet de développement d'une culture de la collaboration	2025	Culture et structure	h	h
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<p>Un projet de développement d'une culture de la collaboration au degré secondaire II, articulé autour des axes suivants, est lancé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • échange et partage dans les écoles et entre les écoles • ouverture aux innovations • collaboration entre les écoles professionnelles et les gymnases <p>Durant les deux à trois prochaines années, une partie des conférences de directrices et directeurs d'école du degré secondaire II est consacrée au développement d'une culture de la collaboration. Un accompagnement par un prestataire externe peut être envisagé pour ce faire.</p> <p>D'autres mesures découlant de ces impulsions sont formulées dans un mandat de projet.</p>					
Résultat / livrable(s)					
Une nouvelle culture de la collaboration, caractérisée par l'ouverture et l'échange, est développée et vécue au quotidien.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
-					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, directions d'école					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 2/2	Étude de possibilités de financement complémentaires	2025	Économicité et durabilité	m	m
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<p>La numérisation à l'œuvre engendre des coûts ou des transferts de coûts. L'acquisition et l'utilisation des outils numériques requièrent des investissements. Une partie des moyens dévolus aux domaines « classiques » peut toutefois être réaffectée aux besoins de la numérisation : p. ex., les dépenses pour les licences de logiciels et les accès aux plateformes se substituent aux coûts des livres et des photocopies.</p> <p>Il y a lieu de déterminer dans quelle mesure le recours à d'autres possibilités de financement ou les transferts de coûts au prorata pourraient permettre de maîtriser une partie des coûts. Les options suivantes sont étudiées à cet effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • participation des organismes responsables aux investissements parallèlement au financement par des moyens publics • réaffectation aux besoins de la numérisation de la participation actuelle des élèves et des entreprises formatrices aux frais de formation (p. ex. facturation des photocopies ou achat de livres) <p>Pour exploiter ces possibilités de financement, les tâches suivantes sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • examen du cadre légal pour déterminer la possibilité de nouer des partenariats public-privé • définition de la procédure applicable aux projets de partenariats public-privé • examen de la participation des élèves et des entreprises formatrices aux frais de formation • réaffectation des coûts des domaines classiques aux besoins de la numérisation 					
Résultat / livrable(s)					
<p>Un cadre clair et contraignant permettant la mise en œuvre de projets de numérisation sous une forme adéquate est établi. Il clarifie les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le cadre financier ainsi que la limite inférieure et supérieure des volumes des projets • la part du financement privé • les directives concernant les acquisitions • les possibilités et les limites du droit de participation des partenaires privés <p>Si le cadre juridique n'autorise pas une participation privée aux investissements, un processus de création d'une base légale ad hoc est engagé.</p> <p>La participation des parties prenantes aux frais de formation est réglementée et mise en œuvre en conséquence.</p>					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
10 à 30					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, directions d'école					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 2/3	Mise en place de laboratoires d'innovation	2025	Innovation	m	h
Dépend de la ou des mesures		M 3/1, M 3/2, M 6/1			
Description de la mesure					
<p>La mise en place, dans les écoles, de laboratoires jouant le rôle de moteurs d'innovations pour le corps enseignant est examinée et, si possible et judicieux, réalisée dans le but de tester et de préparer l'utilisation de nouveaux outils, technologies et applications numériques. Ces laboratoires évaluent et testent des outils pour accroître la diversité méthodologique. Les potentiels de synergies sont recherchés et exploités de manière ciblée, par exemple grâce à une utilisation commune de ces outils sur le plan thématique ou régional.</p> <p>La mise en place des laboratoires d'innovation implique les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition de critères d'adéquation pour certaines écoles ou EDUBERN (p. ex. capacité en locaux disponibles, personnel adéquat, etc.) • sélection des écoles participantes • sélection d'un site adéquat (régional / thématique) pour le laboratoire • garantie du financement, généralement dans le cadre du budget ordinaire des écoles participantes • constitution d'un portfolio d'innovations contenant les projets en cours <p>Les canaux permettant aux membres du corps enseignant d'utiliser les innovations, d'y prendre part et de les partager sont définis pour toutes les écoles participantes.</p>					
Résultat / livrable(s)					
Un portfolio d'innovations est constitué. Les laboratoires d'innovation sont établis et développent de nouvelles idées. Les canaux d'utilisation et de diffusion des résultats sont définis et effectifs.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
10 à 20 (mise en place, clarification de la faisabilité, élaboration de critères d'adéquation)					
Actrices et acteurs principaux					
Écoles, EDUBERN, OMP					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 3/1	Évaluation de nouvelles technologies pour l'enseignement	2025	Innovation	m	h
Dépend de la ou des mesures		M 6/1, M 12/1			
Description de la mesure					
<p>Les laboratoires d'innovation régionaux testent la praticabilité de nouveaux outils, applications et technologies numériques dans le cadre de l'enseignement et, le cas échéant, les diffusent à large échelle.</p> <p>Chaque école développe des processus pour introduire et établir de nouveaux outils, applications et technologies numériques et pour les intégrer à large échelle dans les cours. Les innoscouts soumettent des propositions et des idées qu'ils développent conjointement avec une partie des membres du corps enseignant. Les processus suivent le principe « <i>bottom up</i> » afin de tenir compte de manière adéquate des besoins du corps enseignant et des élèves.</p>					
Résultat / livrable(s)					
Les enseignantes et enseignants du canton bénéficient le plus largement possible des innovations. Les résultats des processus d'innovation sont accessibles à toutes et à tous.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
5 à 10					
Actrices et acteurs principaux					
Membres du corps enseignant, directions d'école, innoscouts					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 3/2	Partage des résultats	2025	Culture et structure	m	h
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
Les connaissances acquises concernant les outils, les applications, les technologies et la manière dont les utiliser efficacement sont adaptées aux besoins des différents partenaires de la formation, puis diffusées.					
Les résultats sont préparés selon une grille définie au niveau cantonal et mis à la disposition de tous les membres du corps enseignant. Les innoscouts sont chargés d'encourager leur utilisation et leur diffusion dans les écoles en mettant en évidence les bénéfices pédagogiques et en suscitant l'enthousiasme.					
Résultat / livrable(s)					
Les enseignantes et enseignants du canton bénéficient le plus largement possible des innovations. Les résultats des processus d'innovation sont accessibles à toutes et tous. L'accès est standardisé selon un modèle de communication compréhensible par toutes et tous, à l'instar de la plateforme dip.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
3 à 4					
Actrices et acteurs principaux					
Membres du corps enseignant, plateforme dip, innoscouts					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 4/1	Mise en place et contrôle de processus et de technologies en matière de sécurité	2023	Sûreté de l'information et protection des données	h	m
Dépend de la ou des mesures		M 4/2, M 4/3			
Description de la mesure					
<p>Afin de garantir la sécurité des données au sein des écoles, des mesures d'ordre technologique telles que les pare-feu, les contrôles d'accès, etc. sont mises en place. L'OMP (via le/la Chief Information Security Officer) ou un partenaire externe agissant sur son mandat (p. ex. EDUBERN) élabore les directives et procédures relatives aux besoins en matière de sécurité et à la mise en œuvre, lesquelles sont régulièrement contrôlées.</p> <p>L'OMP, ou un partenaire externe agissant sur son mandat, est chargé d'élaborer une directive cantonale pour le degré secondaire II s'agissant des processus et technologies devant faire l'objet de contrôles de sécurité. Outre les spécifications techniques, la directive définit la périodicité des contrôles, le financement et les responsabilités sur le plan du personnel. Elle peut également prescrire l'utilisation de technologies standardisées.</p> <p>Les écoles désignent des responsables compétents au sein du personnel et veillent à la mise en œuvre sur le plan technique.</p>					
Résultat / livrable(s)					
Des contrôles de la sécurité sont régulièrement effectués au sein de chaque école, ce qui réduit considérablement les risques.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
30					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, directions d'école					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 4/2	Acquisition de compétences en matière de protection des données et de sécurité	2025	Sûreté de l'information et protection des données	m	h
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<p>L'OMP et les écoles développent leurs compétences techniques en matière de sécurité et de protection des données.</p> <p>La sécurité et la protection des données sont garanties notamment grâce au fait que les personnes qui ont accès aux systèmes présentent une attestation de connaissances. Les écoles sont chargées de la multiplication des connaissances au sein du collège d'enseignantes et d'enseignants, de l'administration scolaire et auprès des élèves.</p> <p>Des formations continues spécifiques sont si possible organisées pour les différents groupes cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • spécialistes TIC des écoles • membres des directions d'école • membres du corps enseignant • élèves • collaboratrices et collaborateurs de l'administration et des finances • services techniques / maintenance (gestion des bâtiments) 					
Résultat / livrable(s)					
<p>Les compétences acquises augmentent la prise de conscience s'agissant de la sécurité et améliorent le comportement en ce qui concerne la mise en œuvre des prescriptions en matière de sécurité et de protection des données, tant dans l'administration que dans l'enseignement. Les organes de conduite sont en mesure de discuter de manière efficace et compétente des questions liées à la sécurité.</p> <p>Les données, en particulier celles à caractère personnel, sont utilisées et transmises de manière prudente et responsable.</p> <p>Du personnel spécialisé ou du personnel qui peut prouver avoir les connaissances requises est affecté à la mise en œuvre, notamment sur le plan technique.</p>					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
20					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, EDUBERN, directions d'école					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 4/3	Création de rôles de responsables	2023	Sûreté de l'information et protection des données	m	h
Dépend de la ou des mesures		M 4/1, M 12/1			
Description de la mesure					
<p>L'OMP et chaque école disposent d'une déléguée ou d'un délégué à la protection des données au sein de la direction. Une personne responsable des technologies de l'information et de la communication est également nommée dans chaque école.</p> <p>L'OMP surveille la nomination des déléguées et délégués à la protection des données dans les écoles. Cette fonction peut être assurée par une personne déjà en poste ou engagée à cet effet. La personne responsable de la protection des données à l'OMP est habilitée à élaborer des directives pour les écoles.</p>					
Résultat / livrable(s)					
Les écoles, l'administration et les membres du corps enseignant disposent ou ont accès à des interlocutrices ou interlocuteurs à même de les renseigner sur les problématiques spécifiques au degré secondaire II et d'échanger sur un pied d'égalité avec eux et avec les services compétents de l'OMP. Des contrôles réguliers garantissent la sécurité et la protection des données.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
20					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, écoles					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 5/1	Définition des activités de routine et des opérations de masse à numériser et à automatiser	2025	Économicité et durabilité	m	h
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit de définir, dans la mesure du possible, les concepts d'activité de routine et d'opération de masse (les processus pédagogiques et didactiques ne sont pas concernés). • Ces activités et opérations doivent être identifiées de manière systématique au sein des écoles et de l'administration au moyen d'un relevé adéquat, puis regroupées de manière transparente. Il convient de procéder de même pour recenser et documenter les solutions déjà utilisées (plateformes et applications). • Une analyse efficiente permettra de mettre en évidence le potentiel de numérisation et, le cas échéant, d'automatisation des divers processus (activités de routine et opérations de masse). 					
Résultat / livrable(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de routine et les opérations de masse (processus) sont identifiées. Le potentiel des processus est évalué. Les chiffres sont inclus de manière transparente dans l'évaluation. • Les processus déjà numérisés ou automatisés sont visibles dans la vue d'ensemble. 					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
35					
Actrices et acteurs principaux					
Écoles, OMP					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 5/2	Identification et lancement de projets concrets d'innovation, de numérisation et d'automatisation	2025	Économicité et durabilité	m	h
Dépend de la ou des mesures		M 5/1			
Description de la mesure					
<ul style="list-style-type: none"> Un portfolio cantonal des innovations les plus importantes et utiles est constitué afin d'informer tous les partenaires au sujet des projets et travaux et d'éviter les redondances. L'OMP détermine qui établit et gère le portfolio d'innovations. L'état du projet est actualisé périodiquement. Le portfolio contient les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> projets d'innovation en cours dans chaque école dans le domaine des TIC et de la numérisation courte description du projet et du bénéfice visé pour l'enseignement calendrier jusqu'à la mise en œuvre collèges de discipline et groupes spécialisés susceptibles d'en bénéficier Les processus disposant d'un fort potentiel en matière de numérisation et d'automatisation ou pouvant être mis en œuvre très rapidement du fait de solutions existantes (« <i>quick wins</i> ») sont identifiés. Un à trois projets susceptibles d'être menés à bien pendant la période couverte par la stratégie seront ensuite lancés. 					
Résultat / livrable(s)					
<ul style="list-style-type: none"> Le portfolio est établi et régulièrement contrôlé. Un à trois mandats de lancement de projets ou mandats de projets sont élaborés et initiés. 					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
25					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, écoles					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 6/1	Mise en place d'une gestion de l'innovation et des connaissances	2024	Culture et structure	m	m
Dépend de la ou des mesures		En lien avec M 7/2			
Description de la mesure					
<p>Sur la base des travaux préliminaires des innoscouts, nous souhaitons créer une base viable pour la gestion des innovations numériques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une définition du concept d'innovation numérique spécifique au degré secondaire II doit être élaborée. • Les conditions-cadres, les critères et les obligations doivent être définis. • La procédure (déroulement) relative à la gestion des innovations numériques doit être définie au sein des écoles et de l'administration en tenant compte de formes de travail modernes (agiles). • Tout doit être facilement accessible. 					
Résultat / livrable(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Le concept d'innovation numérique est défini de manière simple et compréhensible. • Les conditions-cadres et les procédures relatives aux innovations numériques concrètes sont créées et connues jusqu'à la « base », c'est-à-dire la classe. 					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
35					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, écoles, spécialistes					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 7/1	Analyse de l'organisation TIC au degré secondaire II	2023	Culture et structure	m	m
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<ul style="list-style-type: none"> • Une analyse de l'effet et de la plus-value de l'organisation TIC actuelle (rôles, organes, tâches, compétences et responsabilités) est réalisée. • Dans ce cadre, des organes spécifiques tels que le CE TIC, les GE TIC, l'UAI, la plateforme dip et d'autres organes non centrés sur les TIC (p. ex. la CDG et la CEPB) doivent être pris en considération. • Les forces et les faiblesses mises en balance et prises en compte dans les décisions. • Il importe de considérer les regards extérieurs (personnes externes) comme une chance. 					
Résultat / livrable(s)					
Une analyse systématique et adéquate de l'organisation, fondée sur des éléments solides, est effectuée.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
40					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, écoles					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 7/2	Création de structures efficaces pour le pilotage et la conduite de la numérisation au degré secondaire II	2025	Culture et structure	m	h
Dépend de la ou des mesures		M 7/1, M 8/1, M 8/2, en lien avec M 6/1			
Description de la mesure					
<ul style="list-style-type: none"> • Il convient de développer une organisation qui encourage la collaboration interdisciplinaire. Celle-ci doit être intégrée à l'organisation de l'OMP. Le cas échéant, des structures existantes doivent être supprimées et de nouvelles structures créées. • Les processus doivent être axés sur la vitesse, l'efficacité et l'efficience. • L'OMP informe les écoles et les implique dans la création des structures. 					
Résultat / livrable(s)					
La mise en œuvre de la transition numérique est prise en compte dans les structures appropriées de l'OMP. Les organes et fonctions nécessaires pour ce faire sont définis.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
45					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, écoles, conférences					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 8/1	Évaluation des méthodes de travail classiques et agiles / projet relatif aux méthodes de travail numériques	2025	Culture et structure	m	h
Dépend de la ou des mesures		M 7/1, M 8/2 avant M 8/1			
Description de la mesure					
<ul style="list-style-type: none"> Des méthodes de travail classiques et agiles sont établies et contrôlées en continu. Les expériences déjà engrangées au sein des écoles et de l'administration doivent être mises à profit. Ces méthodes de travail sont établies dans les écoles. Les réflexions doivent inclure la formation et le perfectionnement classiques ainsi que des méthodes axées sur la pratique telles que l'apprentissage par les pairs, le recours à des coaches, le mentorat, etc. Les expériences réalisées durant la mise en œuvre doivent être prises en compte de manière itérative au moyen de procédures adéquates afin de permettre des améliorations permanentes. 					
Résultat / livrable(s)					
<ul style="list-style-type: none"> Une première version des méthodes de travail classiques et agiles est élaborée et sa plausibilité est contrôlée. Le projet définit les structures, processus et rôles pour le développement des compétences. L'apprentissage par la pratique, qui repose sur l'intervention de coaches agiles, de <i>scrum masters</i>, etc., est la clé du développement des compétences dans ce domaine. 					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
50					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, écoles, responsable du projet « Méthodes de travail agiles »					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 8/2	Nouveaux rôles liés à l'apprentissage par la pratique	2025	Culture et structure	m	h
Dépend de la ou des mesures		M 7/1, M 8/1			
Description de la mesure					
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place de « nouveaux » rôles (coaches agiles, <i>scrum masters</i>, coaches Kanban, etc.) et définir leurs tâches, compétences et responsabilités • Identifier les « nouveaux » rôles nécessaires au sein des écoles et de l'administration pour établir, de manière sûre et efficace, de nouvelles formes de travail agiles • Définir la nature et l'étendue du développement de compétences dans les « nouveaux » rôles • Outre une première formation et une aide à la mise en œuvre par des coaches ou des mentors, prendre en considération des dispositifs déjà éprouvés tels que la communauté de pratique • Cette mesure doit être mise en œuvre au sein d'une équipe interdisciplinaire, s'appuyant sur de nouvelles formes de collaboration. 					
Résultat / livrable(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Les rôles pertinents pour les écoles et l'administration sont identifiés et les tâches, compétences et responsabilités qui en découlent sont définis. • Le développement initial de compétences et le suivi adéquat de l'apprentissage par la pratique sont garantis. • Le partage des connaissances va de soi. • Les rôles sont connus et leur utilité est reconnue au sein des équipes. 					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
15					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, écoles, responsable du projet « Méthodes de travail agiles »					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 9/1	Création de conditions-cadres pour la numéricité	2023	Numéricité et enseignement	h	h
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<p>Afin que la numéricité devienne une évidence dans la formation au degré secondaire II, il y a lieu de créer les conditions-cadres nécessaires à cet effet.</p> <p>Une première étape consiste à identifier les facteurs limitants et obstacles actuels (lois, plans d'études, parties prenantes, etc.) et à évaluer leur influence. Les résultats de l'évaluation permettront d'ébaucher les conditions-cadres à créer en vue de déployer tout l'éventail de divers modèles (p. ex. SAMR). Cette mesure doit être mise en œuvre au sein d'une équipe interdisciplinaire.</p>					
Résultat / livrable(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Les facteurs permettant et encourageant la numéricité (lois, plans d'études, parties prenantes, etc.) sont identifiés et évalués. • Les conditions-cadres pour la numéricité (modèle SAMR 2.0ss, démarche en 4C et modèle MiFd) sont ébauchées et documentées ; elles peuvent être utilisées en cas d'adaptations structurelles et adaptées lorsque cela est possible. 					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
30					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, écoles et partenaires de formation					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 10/1	Interopérabilité des architectures et des interfaces	2025	Économicité et durabilité	m	h
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<ul style="list-style-type: none"> • Afin d'éviter les changements de supports et les redondances et de garantir la sécurité, il y a lieu de définir des architectures et des limites de systèmes régies par des normes communes et interopérables. • L'accent est mis sur les architectures suivantes : plateformes, applications, données et sécurité. • Dans ce cadre, il convient de définir une première fois les architectures et les systèmes, puis de les entretenir périodiquement. Il faut également déterminer comment les écarts doivent être autorisés ou sanctionnés. 					
Résultat / livrable(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Les architectures et les limites des systèmes (plateformes, applications, données et sécurité) sont définies, documentées et accessibles. • La procédure et les rôles concernant le développement et l'entretien des architectures et la gestion des limites des systèmes sont définis. 					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
35					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, écoles, EDUBERN					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 11/1	Portfolio des plateformes et des applications	2025	Économicité et durabilité	m	m
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<ul style="list-style-type: none"> • En vue d'exploiter les synergies et d'éviter les redondances, les principales plateformes et applications essentielles qui sont utilisées de manière centralisée ou décentralisée sont regroupées et gérées dans un portfolio simple. • Les outils techniques facilitent la mise à jour. • Les écoles et l'administration bénéficient mutuellement des échanges spontanés et de la transparence (connaissances, expériences, achats communs, etc.). 					
Résultat / livrable(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Portfolio simple, entretenu en permanence 					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
10 à 15					
Actrices et acteurs principaux					
Écoles, OMP					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 11/2	Gestion des licences	2026	Économicité et durabilité	m	h
Dépend de la ou des mesures		M 11/1			
Description de la mesure					
<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif est de mettre en place une gestion des licences au degré secondaire II pour réaliser des effets de synergie. • Dans ce cadre, il convient d'étudier la possibilité de recourir à une gestion externe professionnelle. 					
Résultat / livrable(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Un plan cantonal de gestion des licences au degré secondaire II, précisant la procédure, les rôles ainsi que les tâches, compétences et responsabilités, est élaboré. • La gestion des licences est introduite et établie. 					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
25 à 30					
Actrices et acteurs principaux					
Écoles, OMP					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 12/1	Services TIC mesurables et pilotables	2024	Économicité et durabilité	m	h
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une analyse adéquate en vue d'identifier les éléments d'infrastructure critiques (pour l'exploitation) des écoles du degré secondaire II • Définition des modalités d'une gestion professionnelle des services (y c. analyse des risques et informations concernant la continuité d'activité) par les fournisseurs TIC internes et externes des écoles du degré secondaire II • Instauration d'un contrôle par une institution indépendante et d'un reporting à l'intention des fournisseurs TIC du degré secondaire II (fournisseurs de prestations) et de l'OMP 					
Résultat / livrable(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Les infrastructures critiques des écoles du degré secondaire II sont identifiées et définies. • Les exigences relatives à une gestion professionnelle des services TIC sont définies et communiquées. • Les fournisseurs rendent régulièrement compte de la qualité aux bénéficiaires des prestations. • L'OMP instaure et met en œuvre un contrôle orienté sur les effets. 					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
10					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, EDUBERN, écoles					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 12/2	Action « Économicité et durabilité »	2024	Économicité et durabilité	m	m
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<p>À des fins d'économicité et de durabilité, les écoles limitent leur empreinte écologique en évitant les équipements superflus (postes de travail en raison de l'approche AVEC, imprimantes, appareils multifonctions) et en définissant les règles de comportement correspondantes (p. ex. utilisation du WLAN, du streaming, etc.). Un guide d'évaluation est élaboré à cet effet et l'action « Économicité et durabilité » est lancée.</p> <p>Des mesures de sensibilisation appropriées permettent de transmettre à la base des règles de comportement et des idées d'optimisations durables.</p>					
Résultat / livrable(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Les membres du corps enseignant, les élèves et le personnel de l'administration agissent de manière durable et économique. • L'action « Économicité et durabilité » permet de réduire considérablement le nombre d'équipements superflus. 					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
10 à 15					
Actrices et acteurs principaux					
Écoles et OMP					

Mesures tirées de la stratégie précédente

Les mesures décrites ci-après sont tirées de la précédente stratégie TIC mais n'ont pas été mises en œuvre, ou ne l'ont été que partiellement. Elles doivent être prises en compte et mises en œuvre dans le cadre de la présente Stratégie en matière de numérisation.

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 10/2	Logiciel d'administration scolaire uniforme	2023	Économicité et durabilité	m	m
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<p>Les écoles disposent d'un logiciel d'administration scolaire efficace et bien accepté par les directions d'école, les membres du membres du corps enseignant et le personnel administratif.</p> <p>Les interfaces avec les applications cantonales pour les finances, le personnel et la gestion des contrats d'apprentissage sont définies et automatisées. Elles allègent le travail quotidien des écoles et de l'INC dans la mesure où ces applications sont utilisées.</p>					
Résultat / livrable(s)					
Un logiciel d'administration scolaire uniforme et doté d'interfaces automatisées avec les systèmes environnants pertinents est utilisé.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
- (poursuite)					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, directions d'école					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 4/4	Garantie de la sûreté de l'information et de la protection des données (SIPD)	2023	Sûreté de l'information et protection des données	h	h
Dépend de la ou des mesures		M 4/1, M 4/2, M 4/3			
Description de la mesure					
L'informatique à l'école satisfait aux exigences du canton concernant la sûreté de l'information et la protection des données conformément aux directives et prescriptions récentes du Conseil-exécutif.					
Les quatre objectifs de protection que sont la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la compréhension sont garantis.					
Résultat / livrable(s)					
Des mesures SIPD adéquates sont définies et établies.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
- (poursuite)					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, EDUBERN, directions d'école, membres du corps enseignant					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 1/4	Poursuite de la diffusion des appareils AVEC	2023	Économicité et durabilité	f	h
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
Les efforts en vue de l'utilisation généralisée des appareils AVEC par les élèves sont poursuivis. Pendant l'enseignement, les appareils AVEC sont utilisés dans un cadre adéquat et lorsque cela est pertinent. Les écoles sont chargées de la mise en œuvre.					
Résultat / livrable(s)					
Tous les élèves utilisent leurs appareils personnels pendant les cours.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
- (poursuite)					
Actrices et acteurs principaux					
Directions d'école, membres du corps enseignant					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 4/5	Cryptage systématique des courriels contenant des données sensibles	2023	Sûreté de l'information et protection des données	m	m
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
Les courriels qui contiennent des informations sensibles (p. ex. des données personnelles confidentielles) doivent être cryptés. Les écoles sont dans l'obligation de respecter les normes de sécurité fixées (conformément aux prescriptions cantonales).					
Résultat / livrable(s)					
Les courriels contenant des données sensibles sont systématiquement cryptés.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
- (poursuite)					
Actrices et acteurs principaux					
Membres du corps enseignant					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 4/6	Authentification à plusieurs facteurs pour accéder aux données dignes de protection	2023	Sûreté de l'information et protection des données	m	m
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
L'accès aux données dignes ou particulièrement dignes de protection se fait au moyen d'une authentification à deux facteurs (mot de passe et élément de sécurité supplémentaire, comme un SMS ou un certificat).					
Si les écoles ont besoin de certificats pour certaines applications, elles doivent utiliser ceux définis par le canton ou au moins assurer la compatibilité entre les certificats.					
Résultat / livrable(s)					
L'accès aux données dignes ou particulièrement dignes de protection requiert une authentification à plusieurs facteurs.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
- (poursuite)					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, EDUBERN, directions d'école, membres du corps enseignant					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 4/7	Garantie de l'archivage et du stockage des données	2023	Sûreté de l'information et protection des données	h	h
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
Les écoles sont chargées de l'archivage des données et des courriels ou de leur suppression en règle lorsqu'ils ne sont plus nécessaires, dans le respect des prescriptions légales de conservation et de révision.					
Résultat / livrable(s)					
Le respect des dispositions en matière d'archivage et de suppression est garanti, y compris en dehors d'Evento.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
- (poursuite)					
Actrices et acteurs principaux					
Directions d'école					

Mesures tirées de la stratégie précédente

Les mesures décrites ci-après sont tirées de la stratégie TIC précédente et ont pu être mises en œuvre avec succès dans ce cadre. Il importe de continuer de mettre à profit ces résultats pendant la période de validité de la présente Stratégie en matière de numérisation.

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 3/3	Optimisation de l'offre de formation et de sa qualité		Innovation	m	m
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
Les TIC aident les écoles du degré secondaire II à fournir leurs prestations, répondre aux besoins de leur clientèle, assurer la qualité de la formation et gérer les informations et les connaissances.					
Résultat / livrable(s)					
Poursuite :					
<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison des performances / coûts internes / coûts externes / effets des TIC au degré secondaire II • Définition d'indicateurs transparents adéquats permettant une comparaison effective • Mise en place d'un contrôle général des effets des mesures 					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
- (poursuite)					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, directions d'école					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 10/3	Utilisation économique et sans redondances de l'informatique		Économicité et durabilité	m	m
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
L'informatique est utilisée de manière aussi économique que possible ; les redondances de données sont évitées.					
Résultat / livrable(s)					
Poursuite :					
<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'un groupe sur le thème de l'utilisation des médias numériques afin de permettre l'échange d'expériences au sein des groupes d'expertes et d'experts cantonaux • Garantie d'un échange d'expériences et de connaissances systématique et structuré au sein des groupes d'expertes et d'experts cantonaux s'agissant de l'utilisation des médias numériques • Instauration d'un échange d'informations périodique structuré dans le cadre des collèges de discipline et des groupes d'expertes et d'experts s'agissant des compétences en matière de méthodes et de médias numériques • Établissement d'un portfolio d'applications essentielles et pertinentes 					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
- (poursuite)					
Actrices et acteurs principaux					
OMP, directions d'école					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 11/3	Étude de la possibilité d'utiliser des logiciels open source (OSS)		Économicité et durabilité	f	f
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
Les écoles examinent la possibilité d'utiliser des logiciels open source (OSS), lorsqu'aucune raison économique ne s'y oppose ou que cela ne remet pas en question la qualité de la formation.					
Résultat / livrable(s)					
Poursuite :					
Lors de l'achat de nouvelles solutions, une comparaison est effectuée entre logiciels open source et logiciels propriétaires et, en cas d'équivalence, les premiers sont privilégiés.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
- (poursuite)					
Actrices et acteurs principaux					
Directions d'école, membres du corps enseignant					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 10/4	Mobilité et flexibilité		Numéricité et enseignement	m	m
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
Les membres du corps enseignant et les élèves en particulier peuvent accéder aux plateformes d'information, aux applications et aux données correspondantes depuis l'appareil de leur choix.					
Résultat / livrable(s)					
Poursuite : Les plateformes sont accessibles depuis n'importe quel lieu et peuvent être utilisées sans restriction au moyen des appareils prévus à cet effet.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
- (poursuite)					
Actrices et acteurs principaux					
CE TIC, OMP, directions d'école					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 10/5	Acquisition, maintenance et développement conformément aux normes		Économicité et durabilité	h	h
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
Les écoles sont elles-mêmes en charge de l'acquisition, de la maintenance, du développement et de l'exploitation de leur infrastructure TIC, dans le cadre des normes définies par le CE TIC. L'OMP peut, sur demande du CE TIC, autoriser les écoles à déroger aux normes lorsque cela est nécessaire pour des motifs économiques, imposé par une association professionnelle ou justifié par des besoins propédeutiques servant les objectifs de formation.					
Résultat / livrable(s)					
Poursuite : Les normes pour l'achat et l'utilisation d'infrastructures TIC sont définies. Les écarts par rapport aux normes sont examinés et autorisés au cas par cas.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
- (poursuite)					
Actrices et acteurs principaux					
CE TIC, OMP, directions d'école					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 2/4	Encouragement des plateformes de collaboration		Numéricité et enseignement	f	f
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<p>Les écoles encouragent l'utilisation de solutions de travail en commun pendant les cours. Les solutions figurant dans le portfolio des prestations TIC (catalogue des prestations) qui sont proposées et coordonnées par EDUBERN sont privilégiées.</p> <p>Les écoles intègrent des prestations et solutions de type cloud et utilisent des médias sociaux à des fins pédagogiques dans le respect des prescriptions en matière de protection des données.</p> <p>D'autres solutions que celles proposées par EDUBERN peuvent faire l'objet d'une demande d'utilisation. L'examen et l'autorisation éventuelle de ces demandes sont du ressort de l'OMP.</p>					
Résultat / livrable(s)					
<p>Poursuite :</p> <p>Des solutions de collaboration adéquates et conformes aux prescriptions en matière de protection des données, préférable issues du portfolio de prestations TIC d'EDUBERN, sont utilisées pendant l'enseignement.</p>					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
- (poursuite)					
Actrices et acteurs principaux					
EDUBERN, directions d'école, membres du corps enseignant					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 9/2	Encouragement des plateformes de connaissances et d'apprentissage existantes		Numéricité et enseignement	f	f
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<p>Les écoles encouragent l'utilisation de plateformes de connaissances et d'apprentissage pendant les cours. Les plateformes proposées par l'INC, cofinancées par les pouvoirs publics ou mises à disposition par les OrTra sont privilégiées.</p> <p>Lors du changement de plateforme de connaissances et d'apprentissage ou de la première utilisation d'une telle plateforme, il est nécessaire de contrôler que les plateformes cofinancées par les pouvoirs publics ou mises à disposition par les OrTra répondent aux exigences de l'école.</p> <p>L'utilisation d'autres plateformes de connaissances et d'apprentissage est possible lorsque des directives le prévoient ou lorsque cette utilisation garantit la qualité de l'enseignement et se justifie sur le plan économique.</p>					
Résultat / livrable(s)					
<p>Poursuite :</p> <p>Des plateformes de connaissances et d'apprentissage adéquates sont utilisées pendant l'enseignement.</p>					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
- (poursuite)					
Actrices et acteurs principaux					
Directions d'école, membres du corps enseignant					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 12/3	Raccordement des écoles au réseau BEWAN		Économicité et durabilité	m	m
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
L'ensemble des administrations scolaires sont connectées au réseau BEWAN. L'accès nécessite un identifiant, un mot de passe et, selon l'application, un certificat.					
Résultat / livrable(s)					
Poursuite : Les écoles du degré secondaire II sont raccordées au réseau cantonal de communication longue distance. L'accès est garanti par des systèmes d'authentification modernes. Toute dérogation doit faire l'objet d'une demande motivée à l'OMP, qui statuera au cas par cas.					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
- (poursuite)					
Actrices et acteurs principaux					
Directions d'école, OMP					

Catalogue de mesures

N°	Mesure	Début [Date]	Champ d'action	Priorité [h/m/f]	Effet [h/m/f]
M 12/4	Utilisation des plateformes cantonales pour le personnel et les finances		Économicité et durabilité	h	h
Dépend de la ou des mesures					
Description de la mesure					
<p>Dans les domaines des finances et du personnel, les écoles cantonales utilisent directement les applications informatiques cantonales standardisées ou ont recours à des interfaces pour ce faire. Si une école professionnelle financée par un organe privé apporte la preuve qu'un autre logiciel peut répondre à ses exigences de façon économique, l'OMP peut lui accorder une dérogation aux normes.</p>					
Résultat / livrable(s)					
<p>Poursuite : Les écoles du degré secondaire II utilisent les outils cantonaux standardisés pour la gestion des finances et du personnel. Les demandes de dérogation sont examinées et autorisées au cas par cas par l'OMP.</p>					
Ressources internes nécessaires pour engager la mesure [en personnes-heures]					
- (poursuite)					
Actrices et acteurs principaux					
Directions d'école, OMP					